

Discours de Mme Béatrice ABOLLIVIER, Préfète de Seine-et-Marne
58e Congrès des Maires et des Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne
Vendredi 27 septembre 2019

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président de l'Union des Maires et des Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux et départementaux,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

C'est toujours avec plaisir que je vous retrouve dans cette enceinte car même si je vous croise régulièrement dans l'exercice de vos fonctions, vous m'offrez aujourd'hui l'occasion de m'adresser à vous, et de vous entretenir des sujets qui concernent l'Etat et nos 507 communes seine-et-marnaises. Je souhaite, avant toute chose, vous exprimer toute la reconnaissance de la République pour votre engagement à servir nos concitoyens. Préfète de plusieurs départements à dominante rurale ces dernières années, je sais ce qu'il faut de dévouement pour faire face aux servitudes qui naissent de la vie d'une commune. Quels que soient vos engagements partisans par ailleurs, vous vous engagez avec la même passion au service des Français et de vos communes et pour cela vous méritez notre reconnaissance et notre respect. Comme l'a récemment dit le Président de la République, vous êtes les "piliers de la République" dans nos 35.000 communes, et pour cela il faut que votre tâche patriotique soit davantage reconnue.

En préambule je voudrais vous remercier pour votre contribution, en début d'année 2019, à l'organisation du Grand débat national voulu par le Président de la République. Sans vous, qui avez collecté les cahiers citoyens et organisé les sessions de débat, cet événement n'aurait certainement pas permis l'expression de nos concitoyens comme il l'a fait. Soyez-en donc remerciés.

1. Avant d'en venir aux sujets qui concernent plus particulièrement notre département, je souhaiterais vous présenter les mesures que compte prendre le gouvernement pour revaloriser le rôle des élus locaux.

L'actualité de l'été a mis en évidence les difficultés croissantes que vous rencontrez dans l'exercice de vos fonctions et dans les relations avec vos administrés. Certains comportements inciviques vous exposent à des outrages, voire des menaces pour certains d'entre vous. Nous avons tous en tête le décès tragique du maire de Signe, dans le Var, alors qu'il faisait son devoir de premier magistrat de sa commune. Pour toutes ces raisons, le gouvernement a récemment présenté le projet de loi "Engagement et proximité" qui vise à mieux compenser les exigences de votre charge. Un des points majeurs de ce projet de loi sera de renforcer vos pouvoirs de police, afin de vous permettre de faire cesser les désordres qui empoisonnent la vie de vos concitoyens : je pense par exemple aux occupations irrégulières de la voie publique ou aux dépôts sauvages. Vous pourrez dans l'avenir imposer des astreintes financières journalières et prononcer des amendes.

Sachez que j'ai donné pour consigne aux forces de l'ordre d'être attentives aux signalements et aux appels que vous seriez amenés à leur passer. Lorsque survient un événement grave dans vos communes, nous sommes heureux de vous trouver pour nous épauler : il est normal qu'en retour vous puissiez compter sur notre soutien diligent et attentif.

Pour prendre en compte les sujétions et les risques, notamment juridiques, des fonctions de maire, ce projet de loi rend possible une aide financière de l'Etat pour que vos communes puissent prendre une assurance pour vous défendre au cas où votre responsabilité serait engagée. L'Etat pourra prendre en charge les frais d'avocat du maire, qui représentent souvent une somme importante pour les budgets des petites communes.

Afin de faciliter la conciliation vie professionnelle / vie d'élu, le projet de loi prévoit également une revalorisation des indemnités des maires des petites communes. Vous savez qu'actuellement, celles-ci sont différentes selon que vous êtes maire d'une commune de 500, 1000 ou 3500 habitants. Après l'adoption du projet de loi, les conseils municipaux pourront moduler les indemnités jusqu'au niveau applicable actuellement aux communes de 3500 habitants.

Toujours dans un souci de davantage de proximité, ce projet de loi établira la possibilité pour les maires de demander au préfet d'étudier la faisabilité de mesures qu'ils envisagent. Le paysage normatif évolue en effet rapidement, sans que vous ayez les moyens humains d'expertise juridique nécessaires. Comme vous le faites déjà en sollicitant vos sous-préfets d'arrondissements, pour les projets particulièrement complexes ou risqués vous aurez bientôt la possibilité de solliciter les services de la préfecture afin d'émettre un avis sur un projet que vous envisagez.

Enfin, je signale un point important dans ce texte, qui concernera particulièrement la Seine-et-Marne : la revalorisation du rôle du maire au sein des intercommunalités, qui emportera la possibilité de changer plus facilement d'EPCI. Nous avons 22 EPCI en Seine-et-Marne, et je sais que par le passé certains d'entre vous ont pu se sentir un peu poussés à adhérer à telle structure plutôt qu'à une autre. Vous savez que je conçois l'intercommunalité comme un instrument évolutif pour porter des projets, et non comme un ensemble figé. J'ai toujours regardé d'un oeil favorable les demandes des communes qui souhaitaient changer d'EPCI. Ce projet de loi adopte la même philosophie, et contribuera à refaire des maires des acteurs centraux de l'intercommunalité. Par exemple, vous pourrez avoir une autorité fonctionnelle sur un service ou un équipement de l'EPCI. Vous constatez donc que ce projet de loi va modifier durablement le cadre d'exercice de vos fonctions : je ne doute pas qu'il contribue à améliorer nos relations avec vous, que j'estime déjà très bonnes.

2. Je tiens à évoquer à présent un sujet prégnant dans notre département : la présence des services au public.

Cette exigence de nos concitoyens est apparue avec force pendant le Grand débat national. Certains habitants de Seine-et-Marne, particulièrement en zone rurale, ont pu parfois ressentir une forme d'abandon lorsque des services publics fermaient ou étaient recentralisés, les privant des points de contact habituels pour effectuer leurs démarches. Leur demande d'une plus forte présence des services publics a été entendue au plus haut niveau de l'Etat, et les initiatives prises récemment par le gouvernement visent à y répondre très directement.

Au préalable, je souhaite rappeler un principe, qui guide les refontes des services publics : les réformes ne sont pas faites par principe ou pour diminuer à tout prix le nombre de postes. Elles ne sont pas centrées sur l'administration, ni sur les agents. Elles sont pensées pour les usagers : elles doivent tenir compte de l'évolution des comportements, en particulier de la numérisation. Par exemple aujourd'hui, la grande majorité de nos concitoyens préfèrent payer leurs impôts sur internet plutôt que de se rendre dans les trésoreries. L'administration doit donc tenir compte de cette réalité et adapter son organisation afin d'offrir aux usagers de l'efficacité et un meilleur service, tout en conservant une certaine proximité.

C'est tout l'objet de **la réorganisation dont va faire l'objet le réseau des Finances publiques** : certaines trésoreries, à l'heure actuelle, ne comprennent plus que 2 ou 3 agents. Ceux-ci partent parfois en retraite et ne peuvent être remplacés par manque de volontaires. Dans d'autres cas, les locaux sont inadaptés. Il a été décidé de réorganiser le réseau pour améliorer le service rendu aux usagers, qu'il s'agisse des particuliers, des entreprises ou des élus.

Une fois cette réforme mise en oeuvre, ce seront 36 points de contact, soit 17 de plus qu'aujourd'hui, qui seront disponibles. Nous visons l'objectif que chaque usager en Seine-et-Marne ait un point d'accueil situé à moins de 30 minutes en voiture de son domicile.

Nous n'oublions pas les collectivités territoriales et leur besoin de conseils réguliers auprès des agents des Finances publiques : la réforme envisagée prévoit que chacune des 22 intercommunalités dispose d'un cadre des Finances publiques dédié au conseil des décideurs locaux.

Le futur déploiement des Maisons France Services répondra également à cette exigence de proximité. Vous connaissez le principe, qui s'inspire des Maisons de services au public : proposer là encore un point de contact aux usagers à moins de 30 minutes de leur domicile, avec au minimum 9 opérateurs présents ou représentés pour leur permettre d'effectuer leurs démarches. Les Maisons France Services permettront notamment d'avoir accès aux services des Caisses d'allocations familiales, de Pôle Emploi ou encore de La Poste. L'Etat affectera des moyens financiers supplémentaires : la subvention annuelle passera de 15.000€ à 30.000€ pour les Maisons France Services. Nous comptons actuellement 23 MSAP dans notre département, mais elles sont inégalement réparties : j'encourage donc les intercommunalités qui en sont dépourvues à lancer des projets en ce sens, que nous soutiendrons et aiderons à obtenir le niveau de services attendu.

J'appelle votre attention sur le fait que pour pouvoir continuer à bénéficier de subventions, les MSAP actuelles devront se mettre aux normes France Services avant le 31 décembre 2021. Les conditions à remplir, outre le bouquet de 9 opérateurs, sont d'avoir deux agents à temps plein dédiés à l'accueil et de disposer d'un espace de confidentialité. Les Maisons France Services itinérantes sont également une solution efficace, qui permettront d'apporter un contact à des zones qui en sont dépourvues.

Vous constaterez avec ces réformes que le service public ne s'incarne plus dans des murs à telle ou telle effigie, mais dans la ferme volonté d'apporter, avec les moyens modernes qu'offre notre époque, une information plus facilement accessible, fiable, avec un accompagnement qualifié au sein d'un maillage du département qui soit aussi serré que possible. C'est un enjeu essentiel que nous sommes appelés à relever ensemble.

C'est ce même souci de proximité et d'efficacité qui nous guide dans nos réflexions sur la **réorganisation territoriale de la police nationale**. Nous souhaitons, à l'instar de toutes les grandes directions départementales de la sécurité publique comparables, repenser l'organisation de la police en circonscriptions territoriales plus étendues, afin de pouvoir améliorer la force de frappe dans des domaines clés comme le trafic de stupéfiants. Nous concentrerons les capacités de réflexion et de décision, tout en laissant les effectifs sur le terrain. Le principe est, comme pour les intercommunalités, de se regrouper pour être meilleurs. Vos relations quotidiennes de proximité avec les forces de police en seront améliorées pour vos administrés ou pour vous-mêmes : aucun commissariat ne fermera et les services de sécurité publique de proximité demeureront. Au regard de vos interrogations et pour continuer la concertation, j'ai fait le choix de reporter la mise en oeuvre de cette réforme après les municipales, mais je reste déterminée à améliorer notre organisation afin de la rendre plus efficace et plus réactive.

3. Je souhaite à présent revenir sur un sujet qui concerne beaucoup d'entre vous : les mouvements des gens du voyage dans notre département.

Comme prévu, la création du GIP "Accueil des gens du voyage" l'année passée nous permet de mieux nous coordonner avec les communes concernées et de prendre plus rapidement des mesures pour mettre fin aux implantations illégales. 12 EPCI sur 22 ont adhéré à ce GIP : je sollicite votre soutien pour convaincre les 10 intercommunalités restantes. Cet instrument ne donnera sa pleine mesure que s'il peut coordonner l'ensemble des capacités d'accueil du territoire. J'incite également les communes qui ne l'ont pas encore fait à se mettre en conformité avec le schéma d'accueil des gens du voyage : sans cela, il m'est impossible de donner le concours de la force publique pour mettre fin à une implantation illégale.

Je sais que plusieurs maires de petites communes ont pu se sentir isolés sur ce sujet. Lorsque vous êtes confrontés à une installation sauvage, n'hésitez pas à solliciter les associations La Rose des vents et Le Rocheton, qui ont pour rôle de vous accompagner et d'opérer une médiation avec ces populations, qu'elles connaissent bien.

Cette question est en large part encore devant nous car la Seine-et-Marne, par sa surface et sa proximité avec la capitale, est un lieu de passage privilégié. Pour enrayer le phénomène de cabanisation, il nous faut prévoir des aires d'habitat adapté, comme la loi nous en fait désormais l'obligation. La révision en cours du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, à laquelle vous êtes associés, permettra de répartir équitablement ces nouveaux espaces.

Mais si l'habitat adapté est indispensable pour permettre de scolariser les enfants de ces communautés, et nous savons que la scolarisation est le premier pas vers l'intégration de ces populations souvent éloignées de l'emploi, il va de soi que cette démarche ne saurait servir à légaliser des occupations illégales et d'être mis devant le fait accompli. Nous continuerons bien évidemment à agir à vos côtés pour obtenir des décisions judiciaires, faire évacuer et détruire les installations contruites en toute illégalité. Avec les services de l'Etat, nous nous tiendrons à vos côtés pour répondre à ce défi.

Je sais qu'un phénomène semblable mais non similaire d'occupations illégales préoccupe certains d'entre vous actuellement : notre département doit faire face depuis le début de l'été à l'installation d'étrangers de nationalité moldave dans des camps ou des squats; il s'agit souvent de familles avec de très jeunes enfants. Pour ne pas laisser ces situations s'enkyster, il y a nécessité d'agir avec fermeté et d'engager, sous le contrôle du juge, toutes les procédures qui permettent d'évacuer, de dissuader et de sanctionner. C'est ce que nous faisons depuis cet été en contact étroit avec les maires concernés, leurs équipes et l'ensemble des administrations compétentes. Des opérations ont été menées à Combs-la-Ville, à Bussy. D'autres sont en cours d'organisation de manière minutieuse, voire sont d'ores et déjà programmées comme à Pringy.

4. J'en viens à présent à la lutte contre la délinquance, qui je le sais est un souci quotidien pour vos administrés et vous-mêmes.

Grâce à la mobilisation sans faille des forces de sécurité et la vôtre, dans le cadre du continuum de sécurité, nous enregistrons une baisse des infractions qui empoisonnent la vie de vos concitoyens comme les vols avec violences et les cambriolages. Le déploiement de la Police de sécurité du quotidien dans notre département se poursuit : ainsi, chaque secteur en zone police est désormais doté d'un groupe de partenariat opérationnel au plus près du terrain. Les communes de Noisiel et Torcy ont vu la création d'un quartier de reconquête républicaine et l'affectation de 9 policiers supplémentaires déployés sur le terrain. En zone gendarmerie, chaque élu dispose d'un référent

immédiatement joignable et qui échange avec les maires sur l'ensemble des événements et problématiques susceptibles d'avoir un impact d'ordre public ou de causer un émoi au sein de la population.

J'insiste sur l'importance de vos conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance (CISPD / CLSPD), auxquels prennent part les services de l'Etat et des représentants du parquet. Leur rôle a été réaffirmé lors du dernier Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Nous avons besoin d'élus et de collectivités actives sur ces sujets, comme par exemple le développement de la vidéoprotection qui reste une priorité. Comme dans d'autres politiques publiques, nous constatons que l'échelon intercommunal a toute sa pertinence en matière de sécurité. J'espère donc que nous pourrions approfondir notre coopération dans la lutte contre la délinquance, afin de répondre aux attentes de nos concitoyens.

5. J'aborderai à présent la lutte contre la désertification médicale, qui concerne particulièrement la Seine-et-Marne, 98ème département sur 101 en termes de présence de médecins.

De nouveaux leviers d'action sont à notre disposition afin de pallier l'absence de médecins sur notre territoire. L'Agence régionale de santé a entamé un dialogue avec des intercommunalités afin de mettre en place des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Ces structures permettront aux professionnels de santé de mieux se coordonner afin de se dégager du "temps patient". Elles doivent couvrir entre 20.000 et 175.000 habitants pour pouvoir bénéficier des financements de l'Assurance maladie. Soyez assurés que je suis ce dossier avec la plus grande attention, car certaines communes isolées se retrouvent parfois à plus de 30 minutes de tout médecin.

La désertification médicale a aussi pour effet malheureux, vous le savez, de retarder l'émission de certificats de décès, contraignant les familles à une attente inhumaine et les forces de l'ordre et les élus à une mobilisation excessive. Nous avons agi sur ce sujet et une solution est en passe d'être trouvée : une liste de médecins volontaires, même retraités, identifiés par l'Ordre des médecins, sera mise à disposition une partie des week-ends pour réaliser, sur demande des élus ou des forces de l'ordre, les certificats rapidement. Cela limitera les souffrances des familles et permettra aux forces de police ou de gendarmerie de se concentrer sur d'autres tâches.

6. Avant de conclure mon intervention, il me reste 3 sujets d'actualité que je souhaite aborder avec VOUS.

Tout d'abord, il ne vous aura pas échappé que nous approchons d'une échéance électorale importante pour les communes. Les élections municipale auront lieu les 15 et 22 mars 2020 : nous travaillerons étroitement avec vous pour préparer cette consultation électorale. Là aussi l'administration vit avec son temps : je vous informe que les remontées de résultats électoraux l'année prochaine se feront via l'application EIREL (Envoi Informatisé des Résultats Electoraux) plutôt que par téléphone comme c'était jusqu'ici le cas. Des instructions vous seront communiquées pour vous préciser les modalités d'utilisation de ce nouvel outil informatique très simple.

Je voudrais vous assurer que j'ai bien noté, lors de ces dernières élections européennes, les difficultés que certains d'entre vous ont rencontrées en zone gendarmerie pour nous faire parvenir les procès-verbaux des résultats du scrutin. C'est pourquoi, pour les élections municipales de 2020, j'ai décidé d'en revenir au dispositif de 2014: afin de limiter vos déplacements pour nous remettre ces documents nous reviendrons à l'échelon de proximité qui est la brigade : je donnerai instructions en ce sens aux responsables des forces concernées.

Ensuite, je vous informe que les services de l'Etat sont actuellement pleinement mobilisés autour de l'apprentissage. Je ne sais pas si vous connaissez ce chiffre, mais on estime que chaque année en Ile de France, ce sont 15 000 places d'apprentis qui ne trouvent pas preneur. Par ailleurs, de nombreux jeunes qui n'ont pas trouvé de contrat ou de CFA sont tous les ans, encore à cette époque de l'année, en recherche d'une place d'apprenti. Afin de faire coïncider cette offre et cette demande, nous allons organiser des rencontres entre ces jeunes et les acteurs de l'apprentissage, sous forme de "job dating", formule qui rencontre généralement du succès. Nous vous y associerons, car votre connaissance très précieuse du tissu économique pourra grandement nous aider à atteindre cet objectif de développement de l'apprentissage, qui est une filière reconnue, diplômante et qui permet de s'insérer rapidement dans le monde du travail.

Enfin, l'actualité m'oblige à dire un mot des "arrêtés anti-pesticides". Dans un département aussi rural que la Seine-et-Marne, il est indispensable de favoriser de bonnes relations entre les habitants de vos communes et les agriculteurs. En cela, les arrêtés dits "anti-pesticides" que certaines communes ont adoptés, outre qu'ils sont illégaux dans le cadre juridique actuel, ne contribuent pas à l'apaisement des relations avec un monde agricole qui se sent mis en accusation.

Certes, notre société a de nouvelles attentes en termes de protection de l'environnement, de qualité des produits sur le marché et de protection de la santé publique et il faut les entendre sans fuir le débat. Pour répondre aux inquiétudes, le gouvernement a lancé le 9 septembre dernier une consultation sur les mesures de protection à prendre pour les riverains. Cette consultation d'une durée de 3 semaines prend fin ce soir. Après analyse des contributions, un décret sera pris avec effet au 1er janvier 2020 pour fixer des distances minimales entre les habitations et les zones d'épandage.

Précision importante, ces distances pourront être adaptées localement via des chartes départementales. Nous nous retrouverons donc afin de discuter avec les agriculteurs des conditions d'une cohabitation sereine dans nos campagnes. Nous examinerons ensemble les distances d'épandage sur notre territoire et les adapterons si le besoin s'en fait sentir. Nous le ferons dans le prolongement de la Charte de bon voisinage signée par les agriculteurs, l'Association des maires, le Conseil départemental et à laquelle l'Etat s'était associé. C'est dans ce cadre constructif que je vous invite à vous inscrire afin de parvenir à une solution acceptable par toutes les parties.

Mesdames et Messieurs les maires,

Vous l'aurez constaté, de nombreux sujets exigent que nous continuions à travailler ensemble dans les mois qui viennent. La diversité de ces matières prouve, s'il en était besoin, à quel point votre engagement vous emmène dans toutes les dimensions de la vie de vos concitoyens, que vous avez décidé de servir. Ce dévouement mérite le plus grand respect et la considération de tous.

Je vous assure à nouveau de ma disponibilité totale et de celle des services de l'Etat pour vous accompagner au mieux dans votre noble mission.

Je vous remercie.